

URBASOLAR création d'une centrale photovoltaïque au sol à La Roche sur Yon

Vacation : 13 décembre 2021

Objet : examen du dossier

Lieu : ville de La Roche sur Yon – lieu-dit : la Noue

Demandeur : Stéphane Peltier – Christophe Caillé

Architectes : Agence 2BR- 69 Lyon

Paysagistes (étude d'impact) : Ouest'am 35 Le Rheu

Le projet concerne la création par la société URBASOLAR d'une centrale photovoltaïque dans un délaissé routier de l'A87.

Elle couvre une surface de 5,1 ha et s'inscrit dans un paysage fortement remanié du fait de l'implantation de l'autoroute et de l'échangeur.

L'étude paysagère incluse dans l'étude d'impact réalisée par Ouest'am est intéressante pour comprendre l'évolution du paysage depuis le bocage initial à travers l'analyse de photographies aériennes datant de différentes époques.

- Le site d'implantation :

Aujourd'hui il s'agit d'un paysage résiduel fortement remanié et pour partie en friche. Seules subsistent 3 importantes haies de chênes reliques du paysage bocager initial. Quelques plantations postérieures à 2006 complètent la végétation déjà en place.

Une aire de co-voiturage borde le site au nord.

La topographie est relativement plane avec une légère pente vers le sud en direction de la zone humide identifiée dans l'étude d'impact.

- Le paysage environnant :

A une échelle plus large, le secteur concerné s'inscrit dans un paysage rural à dominante agricole avec en partie sud des implantations industrielles relativement récentes liées à la présence de l'échangeur.

Le paysage est fortement impacté par les infrastructures routières.

Cependant la topographie et la végétation existante contribuent à rendre peu perceptible le site d'implantation de la centrale depuis l'extérieur.

- Le projet :

Le projet prévoit l'implantation de panneaux photovoltaïques sur une surface de 5,1ha en partie centrale d'un délaissé routier situé entre deux échangeurs.

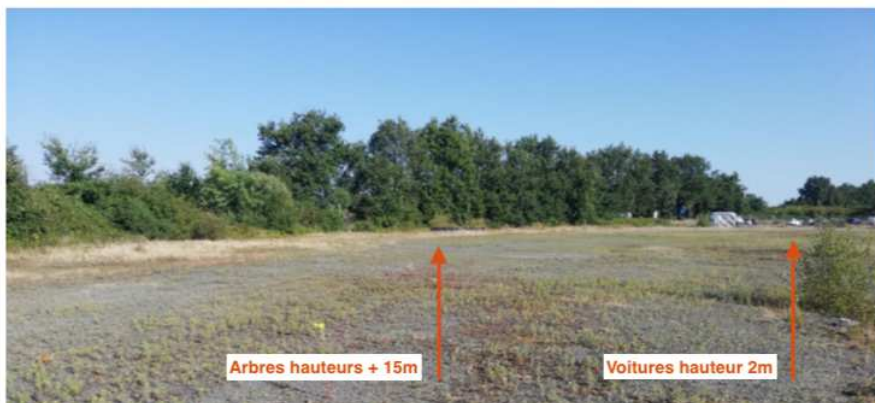
Le projet transforme radicalement le paysage, mais compte-tenu de son état actuel cela constitue une hypothèse d'évolution envisageable.

Des plantations sont proposées et concernent principalement le confortement de la végétation périphérique à l'ouest du site, ainsi que la mise en place d'une haie basse le long de l'aire de covoiturage. Elles permettront de renforcer les écrans visuels limitant les vues depuis l'extérieur sur le site en complément des autres plantations existantes

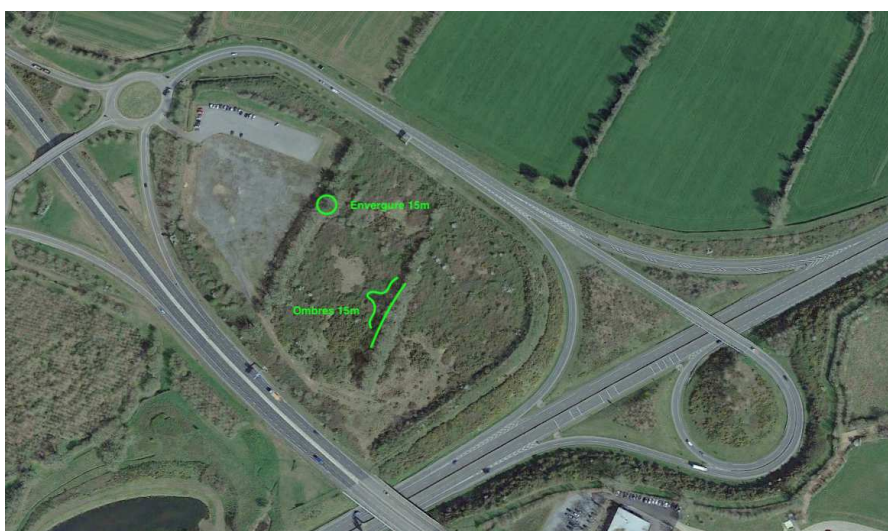


Figure 21 : Photographie aérienne du 08/06/2006 (source : Remonter le temps, IGN)

La photo aérienne de 2006 montre bien l'ancienneté des 3 lignes de chênes, les végétations ultérieures n'ayant pas la même importance



Il faut bien voir que les sujets présentent des envergures et hauteurs de 15 à 20m, constatées au niveau des ombres de photos aériennes



Les haies des paysages bocagers présentaient différentes fonctions de fourniture de bois de clôture... dans le monde rural dans lequel elles prenaient place et, dans le cas présent, les 3 haies ont perdu certaines de leurs fonctions.

Cependant elles gardent un rôle essentiel en matière d'environnement et de paysage et leur suppression doit-être proscrite.

La suppression de 2/3 de ces 3 haies existantes et contenant des chênes anciens n'est pas admissible et le travail d'élitage conséquent envisagé est inquiétant.

Il est nécessaire de préserver l'intégralité de ces arbres qui constituent un patrimoine végétal certain.

Cela représente pour le porteur de projet une perte en terme de nombre de tables photovoltaïques ce qui pourrait être compensé d'une part à l'ouest où les plantations sont plus récentes et d'autre part au nord, en modifiant éventuellement la limite au sud du parking de covoiturage

Par ailleurs, on peut noter que les mesures compensatoires sont faibles en regard de l'importance du projet : 9 460€ de plantation

En résumé il est demandé :

- Le maintien de l'alignement central de chênes, supprimé dans le projet présenté
- L'extension en compensation du périmètre au Nord / l'aire de covoiturage
- Un élitage contrôlé / limité des arbres à réaliser par des professionnels

Alignement central à maintenir

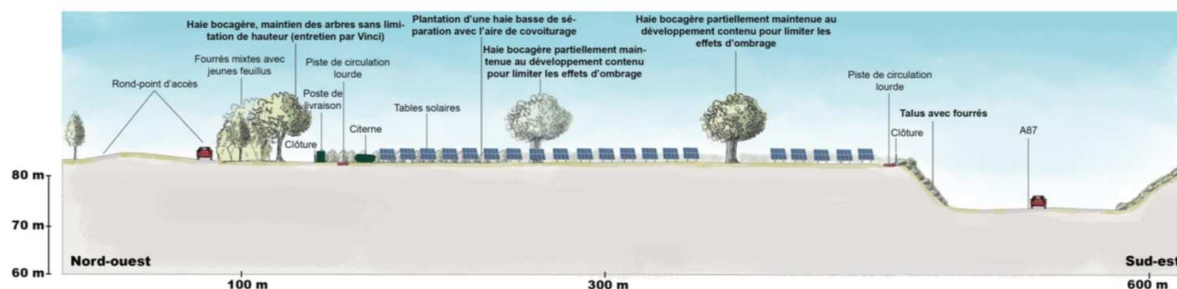


Figure 133 : Coupe topographique illustrant l'insertion du projet dans son contexte